

Leçon 4

Le Péché

Avant de commencer cette leçon, veuillez lire Genèse, chapitre 3.

QU'EST-CE QUE LE PECHE ?

On ne peut avancer bien loin dans la lecture de la Bible sans être frappé par la place accordée au péché, à sa cause et à son remède. Crimes et meurtres nous viennent à l'esprit quand nous voyons ce mot. *Romains 3. 23 nous dit que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. Ces mots « la gloire de Dieu » contiennent l'idée de la perfection absolue de Dieu. Pécher, c'est donc manquer le but ou ne pas atteindre la perfection, et c'est l'expérience de nous tous. Dans la Bible, le péché est présenté comme ayant plusieurs aspects.

1. Le refus de reconnaître la loi de Dieu, ou la transgression de cette loi, ce qui constitue un acte de rébellion (1 Jean 3. 4).
2. L'impureté morale : Psaume 32. 5. Les mauvaises pensées sont condamnables aux yeux de Dieu autant que les actions coupables (Matthieu 5. 28).

L'ORIGINE DU PECHE

Le premier péché dont nous avons connaissance fut commis dans le ciel. Lucifer, ange puissant, conçut l'ambition de devenir l'égal de Dieu (Esaïe 14. 12-14). Son orgueil coupable lui valut de perdre sa demeure céleste. Il est devenu celui que la Bible désigne ailleurs comme étant le diable, le calomniateur, ou Satan, l'adversaire.

Le premier péché commis sur la terre est rapporté dans le récit de Genèse 3. Ce péché fut commis dans le jardin d'Eden.

Dieu avait interdit à Adam et Eve de manger du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Ils désobéirent à Dieu, mangèrent du fruit défendu et devinrent ainsi des pécheurs par leur acte d'insoumission.

LES RESULTATS DU PECHE

1. Dès qu'ils eurent péché, les parents de la race humaine se rendirent compte qu'ils étaient nus et ils s'efforcèrent de se cacher, n'osant plus affronter le regard de Dieu (Genèse 3. 10).

2. Le péché a pour châtiment la mort. Dès l'instant où il pécha, Adam connut la mort spirituelle. Cela veut dire qu'il fut immédiatement séparé de Dieu et banni de sa présence. Il fut en même temps assujetti à la mort physique. Bien qu'il ne mourût pas sur le champ, sa condamnation ayant été prononcée il devait subir la mort tôt ou tard.

3. La nature déchue d'Adam devint l'héritage de tous ses descendants. Tout enfant engendré par des parents pécheurs naît pécheur. Caïn, le fils aîné d'Adam, nous en donne la preuve en devenant le meurtrier de son frère. Parce que tous les hommes naissent pécheurs, ils sont tous privés de vie spirituelle, autrement dit, ils sont spirituellement morts, et un jour ils devront subir la mort physique. (Lisez attentivement *Romains 5. 12-18.)

4. Le péché de l'homme attira la malédiction de Dieu sur toute la création. Les épines et les ronces en sont une preuve ; Genèse 3. 14-19 nous en donne d'autres. Tant que nous aurons des prisons, des hôpitaux et des cimetières, nous n'aurons pas besoin d'établir la preuve de la réalité du péché. Les larmes, les maladies, les souffrances et la mort sont quelques-unes des conséquences du péché.

LE CHATIMENT DU PECHE

En Romains 6. 23, Dieu déclare que le salaire du péché est la mort. Elle en est la juste rétribution, le châtiment mérité par tout pécheur.

Aussi longtemps que l'homme vit dans le péché, il est mort spirituellement, et le jour viendra où il devra passer par la mort physique. S'il est encore dans ses péchés quand la mort physique l'atteindra, il subira aussi la mort éternelle : il sera à jamais banni de la présence de Dieu et sa destinée sera de subir le châtement de ses péchés dans l'étang de feu, qui est la seconde mort (Apocalypse 20. 14).

LE REMEDE AU PECHE

Dieu a donné un remède au péché afin que les hommes n'aient pas à en souffrir les conséquences éternelles. Il a envoyé son Fils dans le monde pour apporter aux hommes le moyen d'échapper au châtement. Par le Saint-Esprit, le Seigneur Jésus-Christ naquit de la vierge Marie et ainsi n'hérita pas la nature déchue d'Adam. De tous les hommes, lui seul vécut sans péché. Sur la croix du Calvaire, il subit le châtement dû au péché et donna satisfaction à toutes les justes exigences de Dieu. Puisque la peine du péché a été purgée et qu'ainsi la justice de Dieu a été satisfaite, Dieu peut donner la vie éternelle à quiconque se reconnaît pécheur et accepte Jésus-Christ pour Seigneur et Sauveur. (Nous reprendrons ce sujet en détail dans les leçons consacrées à la nouvelle naissance et au salut.)

Lorsqu'une personne se confie en Jésus-Christ, elle est sauvée du châtement et de la puissance du péché. Cela ne veut pas dire qu'elle ne péchera plus, mais plutôt que tous ses péchés passés, présents et futurs sont pardonnés, que jamais elle ne passera en jugement à cause de ses péchés, et que, désormais, il lui est donné de pouvoir servir Dieu, au lieu d'être l'esclave de plaisirs coupables.

En rapport avec le pardon des péchés, l'élève doit se rappeler qu'il existe deux sortes de pardon divin : le pardon judiciaire accordé au moment de la conversion et le pardon paternel accordé à l'enfant de Dieu. Le premier a trait à la peine du péché et le second au rétablissement de la communion avec Dieu interrompue par le péché.

Lorsque nous disons que le chrétien a reçu le pardon de tous ses péchés, passés, présents et futurs, nous parlons du pardon judiciaire. Le croyant n'aura jamais à purger la peine de ses péchés puisque le Christ les a expiés sur la croix. Lorsque le Seigneur Jésus est mort, tous nos péchés se situaient dans le futur. Il est donc mort pour tous nos péchés, passés, présents et futurs. Au moment où nous nous confions en lui, notre Sauveur, nous recevons le pardon complet en ce qui concerne la peine du péché.

Mais alors que se passe-t-il lorsqu'un chrétien pèche ? Sa communion avec Dieu est interrompue. L'ambiance heureuse de la communication entre le Père et son enfant a disparu. La communion ne peut être rétablie avant que ce péché n'ait été confessé et pardonné. Lorsque nous confessons ce péché, Dieu est fidèle et juste pour nous le pardonner et pour nous purifier de toute iniquité. Ici nous parlons du pardon paternel. Il ne s'agit pas d'un juge qui pardonne à un malfaiteur, mais d'un père qui pardonne à son enfant.